

# NOUVEAU VILLAGE

«Genre» «Prénom» «Nom»

«rue»

«CP» «Ville»

Compte : «compte»

Voix : «voix»

Cesson, le 29 février 2008

## CONVOCAION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES DU GROUPE D'HABITATIONS DE NOUVEAU VILLAGE

Conformément à l'article 27-1 de nos statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association, se tiendra le :

**VENDREDI 11 AVRIL 2008 A 20H45**  
**Salle SODBURY – Avenue de la Zibeline**  
**Cesson la Forêt**

**Venez nombreux** à cette Assemblée, sans omettre les pouvoirs qui vous ont été confiés.

**Attention** : le jour où votre Délégué de Rue vous présente pour émargement cette convocation, si vous n'êtes pas sûr de venir, **remettez immédiatement le pouvoir ci-joint complété à votre Délégué de rue.** Inscrivez le nom et l'adresse de la personne à qui vous donnez votre pouvoir.

**Vous pouvez donner votre pouvoir** à tout autre copropriétaire, hormis le Président.

Ces dispositions éviteront des lourdeurs dans la comptabilisation des voix et permettront de savoir plus vite si le quorum est atteint ou non.

### Ordre du jour :

#### 2007

Approbation des rapports moraux  
Bilan financier de l'année 2007  
Quitus au comité sur la gestion 2007

#### 2008

Approbation du budget 2008  
Modification de l'annexe aux statuts et règlement  
Renouvellement des mandats  
Questions diverses

### Annexes :

*Rapports moraux*  
*Rapport financier*  
*Projet de résolutions*  
*Liste des membres du Comité*  
*Pouvoir*

**Pot de l'amitié**

Le Président.  
Georges Naline

---

**ESPACES VERTS ..... M. MAURICE NAIL**

Notre jardinier Monsieur Martin a pris sa retraite au mois d'août dernier après avoir passé plus de 20 ans à notre service. Longue retraite à lui auprès de ses enfants et petits enfants. Monsieur Gager a assuré seul l'entretien de nos espaces verts pendant 7 mois, qu'il en soit chaleureusement remercié. Un nouveau jardinier a été engagé depuis le mois de mars.

En ce qui concerne le matériel, la grosse tondeuse a encore eu cette année de grosses réparations : toute la partie coupe du gazon a du être changée ainsi que l'arbre de transmission au système de coupe. Le budget réparation a triplé par rapport au budget prévisionnel et j'espère que cette année nous serons à l'abri de telle surprise. Néanmoins, l'enveloppe globale prévisionnelle du budget des espaces verts a été respectée.

Après moult tergiversations, les passages avec le Jardin sous le vent ont été réalisés. Il reste à sécuriser leur arrivée rue de Montdauphin.

Pour information, le gros des élagages est réalisé fin septembre. Il est rappelé par arrêté municipal que l'utilisation des tondeuses et des taille-haies n'est pas permis pendant l'heure des repas, ni le dimanche matin avant dix heures, ni le dimanche après-midi.

---

**ECLAIRAGE ..... M. CHRISTIAN BARENNES**

Au cours de l'année 2007 aucun lampadaire ancien n'a été changé pour raison budgétaire.

Il est prévu de remplacer le n°18 (petit vert) en mauvais état, et vu sa taille, la cible des voleurs d'ampoule. Il restera donc 3 anciens lampadaires.

Nombreux actes de malveillance : en avril des tags, en juin des vols d'ampoules sur 2 lampadaires, en octobre des vols d'ampoules sur 4 lampadaires, en novembre des bris des vitrages de lanterne et ampoules sur 2 lampadaires. Ces dégradations coutent chères et sont souvent le fait de jeunes de la Résidence. Après un vol d'ampoule si le fait n'est pas constaté dans les 2 jours le système d'allumage est souvent à changer, d'où des frais supplémentaires.

Pour information : une ampoule changée par nos jardiniers coûte 40 euros, un déplacement FORCLUM pour petites réparations électriques coûte 70 à 80 euros.

Comme chaque année, je rappelle pour les nouveaux propriétaires ayant une lanterne murale sur leur façade, que celles-ci sont déconnectées du réseau, ils sont libres d'en faire ce que bon leur semble, les électrifier à leur service ou les supprimer à l'occasion d'un ravalement.

Je tiens à remercier les personnes signalant rapidement les lampadaires en panne. Cela fait gagner du temps et évite les complications électriques lorsqu'il ne s'agit que de l'ampoule.

---

**PRESERVATION DU STYLE..... MME ANNE AMOUYAL**

Nous rappelons, particulièrement pour nos nouveaux propriétaires, que cette mission « préservation du style » existe pour veiller à ce que les travaux de rénovation ou d'extension sur nos maisons, soient conformes aux statuts et règlement. L'objectif étant – compte tenu des évolutions technologiques – de conserver « à l'identique » l'aspect général voulu par le concepteur. Cet objectif est entre les mains de tous. L'harmonie architecturale, donc la valeur de notre résidence, en dépendent.

Cette année, on a pu observer de nombreuses rénovations de façades, initiées par des propriétaires et des entrepreneurs soucieux d'être dans les normes. Qu'ils en soient remerciés.

Quelques soucis encore : une attention particulière est à porter sur :

- Le respect de la couleur initiale grise des persiennes. L'alternance voulue façade verte/façade grise est calculée pour casser l'uniformité.
- Le respect de la prescription concernant les fenêtres à « *croisillons en relief moulurés ou à pente* » (article A-3-5-2). Tous les constructeurs proposent ces modèles.
- Le remplacement des portes de garage (vous pouvez consulter le dossier au secrétariat)

Nouvelles technologie appliquées aux constructions : cas des chaudières « à condensation ».

Les avancées technologiques dans la conception de la construction, et particulièrement pour ce qui touche aux économies d'énergie et d'eau, et à la lutte contre la pollution sont nombreuses. L'adoption, par un propriétaire, pour son habitation de telle ou telle modification (chauffage, isolation, conservation des eaux de pluie, etc...) concerne l'ensemble de la copropriété dans la mesure où cela affecte l'aspect extérieur de l'habitation. Si tel était le cas, nous vous demandons, à nouveau, instamment, de soumettre votre projet à l'étude du comité. Vous aidez ainsi la copropriété à prendre en compte un problème et à lui trouver des solutions généralisables avec l'accord de tous.

Ainsi, le problème qui s'est posé en 2007, à plusieurs reprises, est celui de la pose de chaudières « à condensation ». Il semble que le choix de l'évacuation des vapeurs par les façades des maisons (façade au pignon) ne soit pas esthétique et soit source de conflits de voisinage désagréables.

La solution alternative à cette évacuation « à ventouse » par la façade existe : elle consiste à emprunter, par un système de tubage, la voie évidente de la cheminée d'évacuation de chaque maison.

Nous proposons donc à votre vote une résolution destinée à compléter l'article A-4-4 (installations diverses) de l'annexe aux statuts et règlements.

Texte de la résolution : Les nouvelles installations permettant l'évacuation des vapeurs engendrées par une chaudière dite « à condensation » en perçant les façades et pignons sont interdites.  
La cheminée de toit doit servir de conduit d'évacuation.

PS : vous trouverez, au secrétariat, les références des nouveaux textes promulgués en 2007 concernant les « permis de construire » et « permis d'aménagement ».

---

**PISCINE..... M. ANTOINE ROZIER**

Cette saison 2007 fût une nouvelle saison maussade, rythmée par la pluie et des températures extérieures souvent proches des 20°, peu propices à augmenter la température de l'eau. La fréquentation s'en est ressentie.

La meilleure moyenne de fréquentation se rapporte au mois de juin, avec un pic le 10 juin de 200 personnes. 3 autres pics cet été : les 14 et 15 juillet avec respectivement 200 et 250 personnes, et le 5 août avec 200 personnes.

Le côté positif de cette mauvaise météo se traduit par des économies d'eau et de produits.

Le nettoyage annuel s'est déroulé à l'habitude, dans la bonne humeur et l'efficacité, pour se terminer par un BBQ convivial, sous un beau soleil. Cela fait plaisir de voir que nous étions plus nombreux que les années précédentes, aux côtés des habitués se sont joint de nouveaux habitants de la résidence.

Merci donc à tous les bénévoles sans qui les amateurs de piscine ne pourraient pas venir se baigner quand il fait beau.

15 jours avant l'ouverture, la plage du fond, la plus abîmée, a été refaite par l'entreprise ACTMS, et l'échelle du grand bain a été changée. La remise en service du système de traitement d'eau a été effectuée par un professionnel, et un réglage après plusieurs jours d'utilisation a été nécessaire. La pompe n°2 du grand bassin a été remise en place après réparation. La pataugeoire réparée a bien fonctionné (prise d'air sur le circuit). Nous avons changé avant l'hiver le radiateur du local des pompes.

Cette année a vu l'arrivée d'un nouveau MNS (maître nageur sauveteur) : Bertrand PATRON, pompier de son métier, qui est venu renforcer notre équipe, au nombre de 4. Nous avons une équipe jeune et d'expérience qui gère la piscine avec maturité et sur laquelle nous pouvons nous reposer sereinement.

Une surveillance plus étroite de la DDASS nous a imposé 2 analyses par mois, avec pour finir, de bons résultats.

Travaux envisagés pour la saison 2008 :

- restauration de la totalité des plages,
- grille de protection du galet de chlore dans le pédiluve,
- devis pour améliorer le système de traitement de l'eau,
- réparation de la porte du local pataugeoire.

**Cette année le nettoyage de la piscine aura lieu les 24 et 25 mai 2008 + BBQ traditionnel**

---

**TELEVISION ..... M. BERNARD TIBERGHIE**

**Améliorations réalisées :**

Mise à jour de l'installation de la TNT (ajout de France Ô)

Suite de la fusion de Canal plus/Canal Satellite avec TPS : nombreuses modifications déjà effectuées et à venir au niveau de la station de distribution.

Réunion pour les offres spéciales promotionnelles de remplacement des décodeurs SYSTER « à clé » dans la salle du secrétariat le samedi 15 décembre 2007 : aucune visite !

**ATTENTION, les décodeurs analogiques sont périmés et ne recevront plus rien d'ici fin mai 2008** (passage en numérique).

**Intervention société PRESTANTENNES :**

Quelques remplacements indispensables de raccordement réseau extérieur/habitations ont été effectués à ma demande. Dans les anciennes tranches, l'accès aux trappes de visite (TV et téléphonie) s'effectuent dans les

parties privatives des certains jardins. Ceci est parfois TRÈS mal accepté par certains propriétaires et il me faut alors rappeler que les personnes intervenantes (prises à partie) n'y sont pour rien.

#### **Intervention responsable TV :**

La liste des chaînes que nous distribuons peut être consultée sur le site de Nouveau Village. Nous nous efforçons de la maintenir à jour régulièrement.

Peu de visites à domicile cette année si ce n'est une aide à la mise en place des chaînes « classiques » ou TNT pas toujours évidente (pas de notice du récepteur TV) ; à la mise en service ou le remplacement de décodeurs Canal ; au contrôle d'installation intérieure...

#### **Panne :**

Le module EUROSPORT a été remplacé.

A noter le changement de nom d'EUROPE 2 TV devenu VIRGIN 17 ainsi que de multiples modifications sur Canal plus/Canal Satellite (signalées en fin de journal mensuel envoyé aux abonnés)

#### **Incidents :**

L'ensemble des bornes « grises » a beaucoup souffert de « stationnements sauvages » sur les espaces verts. Il va falloir remplacer progressivement celles qui sont les plus endommagées (plus de la moitié) et en arriver à les protéger.

#### **Évolution :**

Les chaînes « terrestres analogiques » sont maintenant en double avec les mêmes en numérique de la TNT. Elles vont disparaître avant 2011 au plus tard. Nous sommes déjà prêts pour cet événement.

#### **Appel et remerciements :**

A tout bénévole qui pourra me seconder : 15 ans de bénévolat et des problèmes personnels m'amènent à devoir ralentir mes activités.

---

### **ESPACES LUDIQUES ..... M. XAVIER FLANDROIS**

Les espaces de jeux recouvrent trois secteurs : terrain de mini tennis/volley-ball, parc à jeux d'enfants, terrain de boules.

**Terrain de mini tennis/volley :** le matériel de volley-ball (poteaux, embase) n'était plus en état. Achat de nouveaux poteaux de volley pour un montant de 459 euros. Ce matériel permettra de jouer aussi bien au tennis qu'au volley.

La fixation d'un des poteaux dans le socle béton a dû être refaite, merci aux personnes qui ont aidé à réaliser ces travaux.

**Parc à jeux d'enfants :** réparation et renforcement de la porte, remplacement d'une pièce de bois sur le toboggan, ces travaux ont été effectués par monsieur Christian BARENNE, un grand merci à lui. Renouvellement des écorces de pins, achat de 20 sacs pour un montant de 150 euros.

**Terrain de boules :** RAS.

#### **Prévisions budget 2008 :**

- renouvellement du sable,
- rénovation des bancs parc à jeux d'enfants,
- réhabilitation du bac à sable,
- nettoyage du terrain de boules,
- amélioration de la sécurité et de l'aspect esthétique d'une des embases des poteaux de volley.

---

### **RAPPORT D'ACTIVITES GENERALES ..... M. MICHEL LOISEAU**

#### **Jardin sous le vent :**

Bien que l'Assemblée Générale ordinaire de 2007 ait approuvé la résolution acceptant l'implantation de trois accès piétonniers à partir, de la rue de Montdauphin, au « jardin sous le vent », il n'a été possible que de réaliser que ceux situés le plus à l'ouest.

En effet, les services archéologiques du département ont exigé un « gel » d'une zone se situant à l'emplacement du 3<sup>ème</sup> accès. Après discussions, une solution élégante a été acceptée. Elle consistait à relever le terrain d'environ 2 mètres afin que les plantations ne viennent pas perturber en profondeur le terrain et préservent ainsi le fonds archéologique.

Cette élévation a posé des problèmes techniques pour la réalisation du 3<sup>ème</sup> accès et d'un commun accord avec l'architecte paysagiste et la municipalité, sa construction a été abandonnée.

Il est à signaler, que lors des fortes pluies de fin d'année, il a été constaté que l'eau chargée de boues se déversant dans la section nord/sud de la rue de Montdauphin provenait, non pas du « jardin sous le vent »

dont les drains fonctionnaient parfaitement, mais de la pente de la rue elle-même. La Municipalité est consciente qu'il va falloir repenser l'évacuation des eaux.

La sécurité des accès est en train de se réaliser. Le comité a donné, par lettre du 7 février 2008, son accord pour que la municipalité installe des chicanes afin d'attirer l'attention des personnes utilisant les sentiers d'accès, sur le fait qu'ils arrivent sur une voie de circulation automobile. Le comité a précisé dans cette lettre que « Toutefois, ces réalisations risquent de n'être pas suffisantes. Cela ne pourra se constater qu'avec le temps une fois les installations effectuées. Le plus gros danger résulte de la vitesse excessive (bien que règlementée) de certains véhicules souvent conduits par des personnes non propriétaires à Nouveau Village et n'ayant pas conscience des risques existants tels que les sentiers débouchant dans la rue de Montdauphin. Nous pensons notamment aux livreurs qui font tout pour gagner un temps qui leur est précieux. »

Il reste à solutionner la rénovation de l'entrée de la rue de Montdauphin : suppression de la sortie d'un tuyau d'eau, élimination des pierres résultant de la tranchée provisoire et engazonnement de toute la parcelle. Ceci est actuellement en discussion avec la municipalité et l'EPA de Sénart et est en voie d'un aboutissement positif.

#### Aménagement de la Rue de Paris :

Suite à la résolution votée par la dernière assemblée générale extraordinaire, un protocole d'accord avec la mairie a été signé, le 18 janvier 2008, par le président, après délibération et vote d'assentiment du comité. Cet accord reprend exactement les termes de la résolution. Nous attendons le début des travaux. Ce n'est évidemment que lors de la phase de finition de ces travaux, que l'aménagement de l'entrée de la rue de Montdauphin sera effectué.

#### Rue de Nouveau Village :

Suite à une lettre d'un copropriétaire à la mairie, la commune a fait parvenir une réponse au comité indiquant qu'une réunion serait programmée afin d'établir une planification de la réfection des rues de Nouveau Village.

#### Lot 261 – « espace Jules Ferry » : remplacement des bâtiments préfabriqués :

Suite à l'assemblée générale extraordinaire, une réunion s'est déroulée à la mairie. Etaient présents, les représentants de la mairie, le promoteur, les représentants de la rue d'Aulnoy Monsieur BALITEAU et Monsieur AUDOUIN et le comité représenté par Madame AMOUYAL et Monsieur LOISEAU.

Nous demanderons à Messieurs BALITEAU et AUDOUIN de présenter les résultats de cette réunion.

---

### **RAPPORT FINANCIER ..... M. JEAN-LOUIS DUVAL**

Arrêté des comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Les tableaux en annexe présentent la réalisation par rapport au budget arrêté par l'assemblée générale.

En synthèse, nous avons prévu de prélever 9 947€ sur nos réserves. La réalisation présente un excédent de 4 414 €.

Le budget 2008 qui vous est soumis montre une augmentation de l'appel de charge de 0,35% par rapport à l'an passé.

Nous prévoyons des travaux d'investissement pour un montant de 18 000 € dont porte du local pour 1 500€, terrains de jeux / poteaux pour 500 €, débroussaillage pour 1 500 €, lampadaires pour 2 500 €, plage piscine pour 12 000 €, et de prélever 4 526 € sur nos réserves pour équilibrer ce budget.

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2007	31/12/2006		31/12/2007	31/12/2006
Copropriétaires débiteurs			Réserves		
Solde sur charges	9 279.55	6 741.57	Réserves travaux futurs	44 615.80	40 255.91
Titres			<b>Résultat de l'exercice</b>		
Total compte titres	397.00	397.00	Total Réserves	49 030.17	44 615.80
Comptes bancaires et de caisse					
Conversion francs - euros					
Caisse	.00	147.14	Copro. / emprunt sentier	2 967.79	2 967.79
Compte Courant	797.67	3 818.96			
Livret	41 523.74	36 478.92			
Total des Comptes	42 321.41	40 445.02			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>51 997.96</b>	<b>47 583.59</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>51 997.96</b>	<b>47 583.59</b>

REVENUS / Ressources			DÉPENSES		
	2007	2006		2007	2006
Emprunts auprès de la banque			20 Investissements	11 969.83	16 618.32
			30 Dépenses Générales	24 958.45	25 877.15
			40 Piscine	23 072.05	22 670.08
			50 Espaces Verts	76 474.98	68 233.57
Revenus d'investissement	991.75	878.71	58 Espaces Ludiques	714.10	122.12
			60 Télévision Lumière	4 639.25	5 701.98
Païement comptant sentier			70 Local & Divers	2 117.50	2 164.30
Trimestre	147 301.50	141 576.00	<i>Sous total 1</i>	143 946.16	141 387.52
Sentier	12 087.88	12 087.88	Sentier	12 020.60	12 020.60
<i>Écart conversion euros</i>			<i>Sous total 2</i>	12 020.60	12 020.60
<b>Perte de l'exercice</b>			<b>Résultat de l'exercice</b>	4 414.37	4 359.89
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>160 381.13</b>	<b>154 542.59</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>160 381.13</b>	<b>157 768.01</b>

Année	2008	2007		Mensualité	Trimestre
<b>1 Voix</b>	42.60 €	42.45 €	1er trimestre 2008	3.55 €	10.65 €
6	255.60 €	254.70 €	2ème trimestre 2008	3.55 €	10.65 €
9	383.40 €	382.05 €	3ème trimestre 2008	3.55 €	10.65 €
11	468.60 €	466.95 €	4ème trimestre 2008	3.55 €	10.65 €
13	553.80 €	551.85 €	1er trimestre 2009	3.55 €	10.65 €
14	596.40 €	594.30 €			
15	639.00 €	636.75 €	Nombre de voix	3 470	
16	681.60 €	679.20 €	Taux de revalorisation	0.35%	
17	724.20 €	721.65 €	Budget 2007	147 822.00 €	

BUDGET 2007 / 2008	2007			2008	
REVENUS	Budget	Réal.	Var.	Budget	Var.
Ajustement euros					
Sentiers (Emprunts/Comptant)	12 088	12 087.88		12 088	0.0%
Intérêt non soumis	700	991.75	42%	700	-29.4%
Trimestre	147 302	147 301.50	0.0%	147 822	0.4%
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>160 089</b>	<b>160 381.13</b>	<b>0%</b>	<b>160 610</b>	<b>0.1%</b>
DEPENSES					
22 Aménagements ext.	16 000	11 969.83	-25%	18 000	50.4%
23 Mat. Agricole					
Total 20 Investissements	16 000	11 969.83	-25%	18 000	50.4%
30 Dépenses Générales					
301 Salaires Nets	8 500	7 801.07	-8.2%	8 200	5.1%
302 Charges Sociales	5 500	5 691.00	3.5%	6 000	5.4%
31 Entretien Réparation	500	752.35	50%	800	6.3%
32 Fournitures	2 800	1 214.30	-57%	2 000	64.7%
331 Affranchissement	400	473.70	18%	600	26.7%
332 Télécom	900	668.13	-26%	800	19.7%
35 Assurances	2 300	2 377.15	3%	2 400	1.0%
36 Divers Gardiennage / avocat	7 200	5 980.75	-17%	7 000	17.0%
Total 30 Dépenses Générales	28 100	24 958.45	-11%	27 800	11.4%
40 Piscine					
401 Salaires nets	9 300	8 835.22	-5.0%	10 200	15.4%
402 Charges Sociales	6 200	6 003.00	-3.2%	7 000	16.6%
41 Entretien Réparation	1 800	3 545.25	97.0%	1 800	-49.2%
42 Fournitures	2 500	817.48	-67%	2 500	205.8%
43 Eau	3 000	2 802.17	-7%	3 000	7.1%
44 Electricité	1 600	793.71	-50%	1 600	101.6%
45 Pompes	600	88.00	-85%	600	581.8%
47 Télécom	200	187.22	-6%	200	6.8%
Total 40 Piscine	25 200	23 072.05	-8%	26 900	16.6%
50 Espaces Verts					
501 Salaires nets	39 900	37 533.00	-5.9%	33 100	-11.8%
502 Charges Sociales	29 900	31 363.91	4.9%	28 500	-9.1%
51 Entretien Réparation	1 000	2 919.83	192.0%	2 200	-24.7%
52 Fournitures	400	92.45	-77%	200	116.3%
53 Eau	160	164.19	3%	170	3.5%
54 Carburant	750	932.14	24%	1 400	50.2%
55 Engrais Phyto	250		-100%	220	
561 Plantations	540	425.16	-21%	560	31.7%
562 Elagage	1 700	1 435.20	-16%	1 700	18.5%
563 Dessouchage	250			250	
564 Abattage	850		-100%		
57 Enlèvement Ordures	2 800	1 609.10	-43%	1 900	18.1%
Total 50 Espaces Verts	78 500	76 474.98	-3%	70 200	-8.2%
58 Espaces Ludiques	1 000	714.10	-29%	1 000	40.0%
60 Télévision Lumière					
62 Lumière	500		-100%	500	
63 Télévision	6 000	4 639.25	-23%	6 000	29.3%
Total 60 Télévision Lumière	6 500	4 639.25	-29%	6 500	40.1%
70 Local & Divers					
71 Entretien	200	114.00	-43%	200	75.4%
72 Matériel	400		-100%	400	
74 Electricité	1 800	1 681.50	-7%	1 800	7.0%
76 Impôts	315	322.00	2%	315	-2.2%
Total 70 Local & Divers	2 715	2 117.50	-22%	2 715	28.2%
80 Rembt. emprunts					
Total 80 Rembt. emprunts	12 021	12 020.60	0%	12 021	0.0%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>170 036</b>	<b>155 966.76</b>	<b>-8%</b>	<b>165 136</b>	<b>5.9%</b>
SOLDE	-9 947	4 414.37		-4 526	

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### TEXTE DES RESOLUTIONS

---

#### **PREMIERE RESOLUTION : QUITUS DE LA GESTION 2007**

---

Après avoir entendu les rapports moraux et la présentation des comptes de résultat et de bilan, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus sans réserve au comité syndical pour 2007.

---

#### **DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS**

---

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter l'excédent de 4 414,37€ (quatre mille quatre cent quatorze euros trente sept cents) au compte de réserves pour travaux futurs. Après cette affectation, le compte sera créditeur de 49 030,17 € (quarante neufmille trente euros dix sept cents).

---

#### **TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DU BUDGET 2008**

---

Après avoir entendu les projets d'investissements et de dépenses pour 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation et décide de fixer le montant annuel d'une voix à 42,60 € (quarante deux euros soixante cents), soit un appel mensuel de 3,55 € par voix pour l'ensemble des trimestres 2008

---

#### **QUATRIEME RESOLUTION : FIXATION DU PREMIER ACOMPTE 2009**

---

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le premier acompte 2009 à 3,55 € par mois et par voix et rappelle que les charges doivent être payées avant le 15 du premier mois de chaque trimestre.

---

#### **CINQUIEME RESOLUTION : PROPOSITION D'AMENDEMENT TITRE III "ANNEXE"**

---

##### **A-4-4**

Les nouvelles installations permettant l'évacuation des vapeurs engendrées par une chaudière dite « à condensation » en perçant les façades et pignons sont interdites. La cheminée de toit doit servir de conduit d'évacuation.

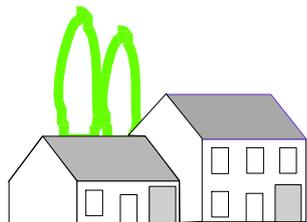
---

#### **SIXIEME RESOLUTION : ELECTION DE MEMBRE DU COMITE**

---

L'assemblée générale ordinaire élit au comité pour une durée de 3 ans :

- M. Jean-Louis DUVAL
- M. Richard GIRAUD
- M. Michel LOISEAU
- M. Maurice NAIL
- M. Georges NALINE



# NOUVEAU VILLAGE

## MEMBRES DU COMITE A LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Président	Monsieur Georges Naline	6 rue de Jossigny
Vice-Président	Monsieur Michel Loiseau	52 rue de Montdauphin
Trésorier	Monsieur Jean-Louis Duval	15 rue de Dagny
Secrétaire Général	Monsieur Bernard Tiberghien	18 rue de Guermantes
Espaces verts	Monsieur Maurice Nail	2 rue de Jossigny
Piscine	Monsieur Antoine Rozier Monsieur Christophe Lamandé	18 rue d'Esbly 4 rue d'Esbly
Antenne Collective	Monsieur Bernard Tiberghien	18 rue de Guermantes
Espaces Ludique	Monsieur Xavier Flandrois	6 rue d'Aulnoy
Réseau Eclairage	Monsieur Christian Barennes	6 rue d'Esbly
Respect du style	Madame Anne Amouyal	5 rue de Lieusaint
Secrétaire Comptable	Madame Sylvie Coupard	

## DELEGUES DE RUES

Aulnoy	Monsieur Baliteau	10 rue d'Aulnoy
Bréau	Monsieur Bily	7 rue de Bréau
Champeaux	Madame Saladin	15 rue de Champeaux
Dagny	Madame Duval	15 rue de Dagny
Esbly	Monsieur Barennes	6 rue d'Esbly
Favières	Monsieur Muzeau	10 rue de Favières
Guermantes	Madame Tiberghien	18 rue de Guermantes
Jossigny	Monsieur Puissant	14 rue de Jossigny
Lieusaint	Monsieur Ode	1 rue de Lieusaint
Montdauphin du 37 au 56	Madame Tiberghien	18 rue de Guermantes
Montdauphin du 13 au 36	Madame Charransol Lequitte	36 rue Montdauphin
Montigny	Madame Lentz	8 rue de Montigny
Nangis	A pourvoir	
Quiers	Monsieur Chaplet	3 rue de Quiers

Le secrétariat est ouvert :

- le mercredi de 08h30 à 11h00
- le jeudi de 08h30 à 11h00 et de 13h45 à 15h30
- le vendredi de 08h30 à 11h00
- le samedi de 09h00 à 13h00



# NOUVEAU VILLAGE

Assemblée Générale Ordinaire du 11 04 2008 à 20h45, salle Sudbury, 77240 Cesson

---

## JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE DU COPROPRIÉTAIRE.

«Genre» «Prénom» «Nom» demeurant «rue» «CP» «Ville», soussigné, représentant «voix» parts sur 3 470 de la copropriété déclare être présent(e).

Numéro de lot : «lot». Numéro de compte : «compte»

Émargement :

---

## POUVOIR

Je, soussigné, «Prénom» «Nom», propriétaire du lot N° «lot» représentant «voix» voix dans l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitations de Nouveau-Village, donne pouvoir à (1) ..... pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 11 04 2008 à 20h45, sur l'ordre du jour fixé dans la convocation : pour prendre part à toutes délibérations, votes ou scrutins, voter également toutes autres mesures qui pourraient être soumises à ladite Assemblée, me substituer et généralement exercer tous les droits conférés aux copropriétaires. Aux effets ci-dessus, signer tous émargements, registres et procès-verbaux, et faire en général, tout ce qui sera nécessaire en mes lieux et place.

Le présent pouvoir conservera tous ces effets pour toutes autres assemblées qui seraient appelées à délibérer sur le même ordre du jour par suite du report pour insuffisance de participants ou pour toutes autres causes.

Fait à ..... le \_\_.\_\_.2008

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour pouvoir

Le mandataire

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour acceptation de pouvoir

---

## JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE MANDATAIRE.

Je, soussigné (1), ....., ayant reçu pouvoir de «Genre» «Prénom» «Nom» représentant «voix» / 3 470 voix déclare être présent(e) :

Emargement :

(1) nom et adresse du mandataire.